

## CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES LOISIRS POUR L'ANNÉE 2018

- Le mercredi 17 janvier à 19 h 30
- Le mercredi 21 février à 19 h 30
- Le mercredi 21 mars à 19 h 30
- Le mercredi 25 avril à 19 h 30
- Le mercredi 23 mai à 19 h 30
- Le mercredi 20 juin à 19 h 30
- Le mercredi 18 juillet à 19 h 30
- Le mercredi 22 août à 19 h 30
- Le mercredi 19 septembre à 19 h 30
- Le mercredi 24 octobre à 19 h 30
- Le mercredi 21 novembre à 19 h 30
- Le mercredi 19 décembre à 19 h 30